

## Compte rendu de séance

### Séance du 16 Mars 2022

L'an 2022 et le 16 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de BARNIER Patrick Maire

**Présents** : M. BARNIER Patrick, Maire, Mmes : BACQUET Françoise, BLANC Élise, KUCEJ Yvonne, MUSIAL Sandrine, PRINET Josiane, SAMSON Véronique, SOUESME BARNIER Caroline, MM : DELION Thierry, GAYRARD Francis, GODFROY Jean-Pierre, POULAIN Éric, ROBINET Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BUFFAULT Aurélie à Mme PRINET Josiane, DEGUERET Sylvie à Mme SOUESME BARNIER Caroline, MM : CHAUMEAU Pascal à M. GAYRARD Francis, LAMBERT Denis à M. BARNIER Patrick, THUIZAT Patrick à Mme BACQUET Françoise

Absent(s) : M. SARRAZIN David

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BACQUET Françoise

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 22 février 2022
- 2 – Don au profit de l'Ukraine - D\_16032022\_01
- 3 – Plan de financement pour la vidéoprotection - D\_16032022\_02
- 4 – Comité départemental des médaillés : remboursement arbre - D\_16032022\_03
- 5 – Questions diverses

#### **1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 22 février 2022**

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

18h25 : arrivée de Patrick Robinet

#### **2 – Don au profit de l'Ukraine**

réf : D\_16032022\_01

Considérant que face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'Association des

maires de France et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne,

Considérant qu'il est nécessaire que les associations et les élus locaux multiplient les appels à la générosité pour permettre une aide d'urgence à la population ukrainienne,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

Article 1 : d'accorder un don d'un montant de 1 500,00 euros à la protection civile pour répondre à l'appel de l'association des maires de France et soutenir la population ukrainienne

*Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

### **3 – Plan de financement pour la vidéoprotection**

*réf : D\_16032022\_02*

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune,

Vu l'avis de la commission sécurité de la commune du 11 mars 2022,

Vu la circulaire INTA20066736C fixant la déclinaison territoriale des politiques de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation pour les années 2020 à 2022 et son appel à projet pour 2022,

M. le maire propose d'adopter le plan de financement suivant pour cette opération dont le montant des travaux est estimé à 76 065,20 € HT, soit :

Travaux et équipements : 76 065,20 €

Financement :

- FIPD : 38 032,60 €

- Commune : 38 032,60 €

#### DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement exposé ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le maire à déposer le dossier de demande de subvention inhérent à ce projet auprès de la préfecture du Cher.

*Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

### **4 – Comité départemental des médaillés : remboursement arbre**

*réf : D\_16032022\_03*

Vu le code général des collectivités locales,  
Considérant l'assemblée générale du comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif qui s'est tenue le 19 février 2022 sur la commune,  
Considérant qu'à cette occasion le comité offre un arbre à la collectivité accueillante,  
Considérant que cet arbre a été acheté par la commune au prix de 129,00 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

Article 1 : de fixer à 129,00 € le montant que le comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif doit payer à la commune.

*Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

#### **5 – Questions diverses :**

M. le Maire informe les membres du conseil que la gendarmerie tiendra une permanence tous les samedis matin sur la commune.

M. Godfroy indique que les trous ont été rebouchés rue de la paille mais que la grave mise ne tiendra pas longtemps.

M. le Maire rappelle que des travaux d'extension du réseau d'assainissement vont avoir lieu pour la 2<sup>ème</sup> partie du lotissement du Crot au loup durant l'année. Bourges Plus a prévu au printemps une rénovation de la route au niveau des tranchées. La bande de roulement de la rue de la paille sera intégralement refaite en 2023 par le Conseil départemental.

M. le Maire rappelle que pour la relecture du Trait d'union, ce dernier est envoyé aux membres du bureau et à ceux de la commission communication. Si d'autres personnes veulent en faire partie, il suffit de se signaler.

Séance levée à 19h.